Protection de l’enfance : 4800 individus dangereux écartés après vérification des antécédents judiciaires, près de 900 000 attestations d’honorabilité délivrées

17/04/2026 à 20h30



***«Nous avons contrôlé l’ensemble des personnes qui travaillent, ou sont bénévoles, dans le champ de la Protection de l’enfance et de la petite enfance. Il y a eu 895.652 attestations d’honorabilité délivrées au 10 avril, et nous avons écarté 4800 personnes qui travaillaient dans le secteur, ou qui cherchaient à être embauchées»*, a indiqué la haute-commissaire à l’Enfance Sarah El Haïry sur le site de Ouest France.**

L’attestation d’honorabilité est un document qui certifie qu’une personne n’a pas de condamnation au casier judiciaire, ni d’inscription au fichier judiciaire automatisé des auteurs d’infractions sexuelles ou violentes (Fijais) l’empêchant d’exercer auprès de mineurs.

Ce dispositif a été généralisé début octobre pour tous les professionnels et bénévoles de la Protection de l’enfance (personnels des foyers, assistants familiaux) et de l’accueil

du jeune enfant (personnels des crèches et assistants maternels). Ils doivent remettre ce document à leur employeur lors de l’embauche, puis régulièrement. […]

Le Figaro